



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Slème englet

5 rue Haute Vole 4537 Varietre

Slège d'exploitation

11 Chausséa de Brivative - Wh Waves

Siège d'exploitation Slège d'exploitation

599 Brusselsesteenweg 7000 Overtice 367 Avenue Louise, 1050 Bruvelles

N° Compte BE57 5688 9789 1835



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE

03/02/2022

AGENT VISITEUR

Paul Thomas de Mahleu

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

Avenue Louise 167 (étage 7,4) -

REP. 81/2022/53509/05:1





DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation

Type de locaux

Propriétaire

Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées

Avenue Louise 167 (étage 7,4) - 1050 Bruxelles

74 231 M3 RR 13 1 71

Info@cartinangla bel

Unité d'habitation (appartement)

Relalan

Eta-Elektrotechniek Antwerpen

+41

g_mall

filtre Intermet

0453535376

Installations électriques domestiques ancien RGIE



Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Code FAN

Numéro du compteur

Index jour/nuit

Type de coupure générale Câble compteur - tableau

Tension nominale de service

Courant nominal de la protection de branchement

SIREI GA

non communiqué

2 |

3377231

2592/1984

Disioncteur

XGB 4 x 10 mm² 230V - AC

40A

) CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s) Les fondations datent

Type d'électrode de terre Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)

Conformité des liaisons équipotentielles et des PE Test de continuité

Contrôle boucle de défaut

Protection contre les contacts indirects

OK I

D'avant le 1/10/1981 **Piquets**

OK Concluant

28

OK

Concluant

Nombre de tableaux

Dispositif différentiel de tête

Dispositif différentiel "sdb" Dispositif différentiel supplémentaire

Fixation/Etat/Détérioration matériel Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles

Protection contre les contacts directs Résistance générale d'isolement (M Ω)

Adéquation DPCDR - prise de terre Adéquation protections surintensités - sections ID - 40A - 300mA - type A - test OK

14+2

ID - 40A - type A - test OK ID - disj. - 16A - 10mA - test OK

OK

Nombre de circuits

OK oĸ 140 OK

OK

10:13 A la date du 03/02/2022 , l'installation électrique de Avenue Louise 167 (étage 7,4) - 1050 Bruxelles est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le

03/02/2047 Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées. Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

BR.



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation

11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

T61.

E-mall

Site Internet

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie be

www.certinergie be

RÉF. 81/2022/53509/05:1



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

> REMARQUES

Le coffret en cave bien que accessible n'est pas idéalement placé

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;

et à très basse tension soient en tout temps observés ;

et à très basse tension soient en tout temps observés ;

et à très basse tension soient en tout temps observés ;

et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;

et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;

et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;

et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;

et de mettre à disposition de toute personne qui peut le consulter de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;

disposition de l'installation et préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, d'e renseigner dans le dossier de l'installation électriques ;

f) de renseigner dans le dossier de l'installation électriques ;

g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la misse en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique ;

infractions ont été constatées lors de visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la dispartion des contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.